

INTITULÉ DE LA FORMATION PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE - CATEGORIE B REMC (RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉDUCATION À LA MOBILITÉ CITOYENNE)

Durée : Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)

Dates : À définir

Lieu : 38 AVENUE JEAN JAURES 93350 LE BOURGET

Public concerné : Tout public

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Objectif de la formation et compétences visées

Permettre au stagiaire de :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans de conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Déroulé de la formation

Compétence 1 : Maîtriser le maniement véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Les éléments matériels de nos formations

- Salle confortable et équipée de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Boitiers électroniques individuels / ou tablette pour un bilan exact à tout moment
- Livre du Code de la Route
- Supports de cours théoriques actualisés selon les nouvelles réformes
- Tests de Code de la route commentés avec un accès Code en ligne
- Véhicules de la catégorie B du permis de conduire
- Aires d'évolutions et parcours adaptés

Les moyens pédagogiques :

AUTO ECOLE GARE DU BOURGET

- Apport théorique
- QCM
- Réflexions et échange sur cas concrets
- Mise en pratique
- Retours d'expériences

Modalités d'évaluation

- Evaluation de départ
- QCM
- Grille d'évaluation
- Mise en pratique
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Echanges avec le formateur
- Passage de l'examen du code de la route puis de de l'examen de conduite

Intervenants

Un enseignant diplômé d'Etat référant disponible et à l'écoute assure :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

INTITULÉ DE LA FORMATION

PERMIS B - FORMATION AAC - Apprentissage Anticipé de la Conduite REMC (RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉDUCATION À LA MOBILITÉ CITOYENNE)

Durée :

- 20 heures de formation pratique
- Durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 kms minimum

Dates : À définir

Lieu : 38 AVENUE JEAN JAURES 93350 LE BOURGET

Public concerné : Tout public

Prérequis

- Avoir minimum 15 ans

Objectif de la formation et compétences visées

Permettre au stagiaire de :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans de conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Déroulé de la formation

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1^{er} rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km
- 2^{ème} rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Compétence 1 : Maîtriser le maniement véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures

AUTO ECOLE GARE DU BOURGET

6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Les éléments matériels de nos formations

- Salle confortable et équipée de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Boîtiers électroniques individuels / ou tablette pour un bilan exact à tout moment
- Livre du Code de la Route
- Supports de cours théoriques actualisés selon les nouvelles réformes

AUTO ECOLE GARE DU BOURGET

- Tests de Code de la route commentés avec un accès Code en ligne
- Véhicules de la catégorie B du permis de conduire
- Aires d'évolutions et parcours adaptés

Les moyens pédagogiques :

- Apport théorique
- QCM
- Réflexions et échange sur cas concrets
- Mise en pratique
- Retours d'expériences

Modalités d'évaluation

- Evaluation de départ
- QCM
- Grille d'évaluation
- Mise en pratique
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Echanges avec le formateur
- Passage de l'examen du code de la route puis de de l'examen de conduite

Intervenants

Un enseignant diplômé d'Etat référent disponible et à l'écoute assure :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

INTITULÉ DE LA FORMATION
PERMIS B – LA CONDUITE SUPERVISÉE
REMC (RÉFÉRENTIEL POUR L'ÉDUCATION À LA MOBILITÉ CITOYENNE)

Durée :

- Formation pratique : 20 heures minimum
- Phase de conduite accompagnée d'un minimum de 3 mois avec un parcours minimum

Dates : À définir

Lieu : 38 AVENUE JEAN JAURES 93350 LE BOURGET

Public concerné : Cette formation est destinée aux candidats ayant échoués à l'examen pratique du permis de conduire ou qui n'a pas le niveau requis pour réussir l'examen.

Prérequis

- Avoir minimum 17 ans /2 pour la phase formation initiale et 18 ans pour la phase conduite accompagnée
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Objectif de la formation et compétences visées

Permettre au stagiaire de :

- Acquérir de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique
- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans de conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Déroulé de la formation

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- Phase de conduite accompagnée d'un minimum de 3 mois avec un parcours minimum de 1000 km
- Rendez-vous pédagogique au terme des 1000 km parcourus

Compétence 1 : Maîtriser le maniement véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Les éléments matériels de nos formations

- Salle confortable et équipée de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Boitiers électroniques individuels / ou tablette pour un bilan exact à tout moment
- Livre du Code de la Route
- Supports de cours théoriques actualisés selon les nouvelles réformes
- Tests de Code de la route commentés avec un accès Code en ligne
- Véhicules de la catégorie B du permis de conduire
- Aires d'évolutions et parcours adaptés

Les moyens pédagogiques :

- Apport théorique
- QCM
- Réflexions et échange sur cas concrets
- Mise en pratique
- Retours d'expériences

Modalités d'évaluation

- Evaluation de départ
- QCM
- Grille d'évaluation
- Mise en pratique
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Echanges avec le formateur
- Passage de l'examen du code de la route puis de de l'examen de conduite

Intervenants

Un enseignant diplômé d'Etat référant disponible et à l'écoute assure :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

INTITULÉ DE LA FORMATION PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE - CATEGORIE B MENTION 78 (Boîte automatique)

Durée : Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique)

Dates : À définir

Lieu : 38 AVENUE JEAN JAURES 93350 LE BOURGET

Public concerné : Tout public

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Objectif de la formation et compétences visées

Permettre au stagiaire de :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans de conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Déroulé de la formation

Compétence 1 : Maîtriser le maniement véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
7. Regarder autour de soi et avertir
8. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération

AUTO ECOLE GARE DU BOURGET

5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Les éléments matériels de nos formations

- Salle confortable et équipée de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Boitiers électroniques individuels / ou tablette pour un bilan exact à tout moment
- Livre du Code de la Route
- Supports de cours théoriques actualisés selon les nouvelles réformes
- Tests de Code de la route commentés avec un accès Code en ligne
- Véhicules de la catégorie B du permis de conduire
- Aires d'évolutions et parcours adaptés

Les moyens pédagogiques :

- Apport théorique
- QCM
- Réflexions et échange sur cas concrets
- Mise en pratique
- Retours d'expériences

AUTO ECOLE GARE DU BOURGET

Modalités d'évaluation

- Evaluation de départ
- QCM
- Grille d'évaluation
- Mise en pratique
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Echanges avec le formateur
- Passage de l'examen du code de la route puis de de l'examen de conduite

Intervenants

Un enseignant diplômé d'Etat référent disponible et à l'écoute assure :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement MOYENS PEDAGOGIQUES